

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
VILLE DE CERET

**ARRETE N° 301 / 2026**  
**AUTORISATION DE VOIRIE**  
**STATIONNEMENT ET ECHAFAUDAGE**

Rue des Ichides

**Du Vendredi 24 Avril 2026 au Mercredi 13 Mai 2026**  
**PROROGANT L'ARRETE 189-2026 ET 190-2026**

Le Maire de la Commune de CERET,

Vu l'arrêté n° 189 et 190 / 2026 autorisant l'entreprise de Monsieur Fernando MARTINEZ à stationner une benne et des véhicules de chantier ainsi que l'installation d'un échafaudage concernant des travaux au 1 rue des Ichides à Céret,

Vu la demande de Monsieur Fernando MARTINEZ en date du 31 mars 2026 pour prolonger la réglementation de voirie accordée par arrêté n° 189 et 190 / 2026 jusqu'au mercredi 13 mai,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-2,

Vu le Code de la Route et notamment l'articles L.411-1,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière

Vu l'arrêté permanent N°8/2022 réglementant le stationnement abusif de plus de 48h sur la commune,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 : Prorogation**

L'arrêté n° 189 / 2026 et n° 190 / 2026 autorisant l'entreprise de Monsieur Fernando MARTINEZ à stationner et installer un échafaudage concernant des travaux au 1 rue des Ichides à Céret sont prorogés jusqu'au mercredi 13 mai 2026.

**Les prescriptions énoncées dans l'arrêté n° 189 / 2026 et n° 190 / 2026 aux articles 2 à 5 sont maintenues.**

**ARTICLE 6 : Exécution**

Monsieur le Maire de Céret, Madame La Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Céret et Le Responsable de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CERET, le trente et un mars deux-mille-vingt-six,

Le Maire,  
Michel COSTE

